

de première communion dans les paroisses, les collèges et les pensionnats : ici aussi, on l'a constaté, cet important ministère, devient de jour en jour plus difficile, et réclame une étude particulière.

Les retraites dans les collèges, les petits et les grands séminaires, dans les communautés religieuses ; les retraites ecclésiastiques diocésaines, les retraites pascales.

*Retraites privées.* — À ces ministères, l'Institut joint celui des retraites particulières pour les prêtres qu'il reçoit toute l'année avec une religieuse affection. Il offre aussi aux jeunes gens, au moment si grave de leur décision, un lieu de repos et de grâce aux pieds et sous le regard de Jésus pour mûrir une décision sage et prudente.

*Association des Prêtres-Adorateurs.* — Pour les Prêtres, il a fondé une œuvre aujourd'hui répandue dans le monde entier et qui compte 60.000 adhérents, l'*Association des Prêtres-Adorateurs*, destinée à entretenir dans le clergé séculier l'esprit de la prière eucharistique, si nécessaire à la perfection du prêtre et à la fécondité de son apostolat.

Plusieurs centaines d'Évêques l'ont approuvée, en font partie et se plaisent à la répandre parmi tout le clergé. Les *Annales* de l'Association publiées actuellement en dix éditions différentes dans les divers pays du monde sont comme un lien de fraternité entre les membres de l'Œuvre et la rendent vivante et prospère en stimulant le zèle des Confrères pour l'adoration.

*Archiconfrérie de l'Agrégation.* — Elle est une affiliation spirituelle à la Congrégation et son but est de faire partager aux fidèles sa fin d'adoration et son zèle pour la gloire de Jésus-Christ en l'Eucharistie. Elle fut érigée en archiconfrérie par un Bréf du St Siège le 11 Mai 1897 et enrichie de nombreuses indulgences par les souverains Pontifes.

Telles sont en résumé les principaux ministères entrepris par la Congrégation, et qui démontrent l'utilité et les fruits de son apostolat.

Et quant aux autres œuvres eucharistiques, si multipliées de nos jours sous des noms divers et avec des ministères différents, n'est-il pas opportun qu'il existe un corps de religieux qui, vivant de leur vie et partageant leurs travaux, soient uniquement consacrés à les soutenir, à les développer, et à les maintenir dans les règles conformes à l'esprit de l'Eglise ? C'est ainsi que l'on a vu, à toutes les époques, tout grand mouvement catholique, tout grand besoin des âmes, toute tendance universelle s'incarner, se personnifier et s'exprimer dans des corps religieux, pour s'étendre, se perpétuer et produire des fruits de salut plus abondants.